

## Egalité professionnelle :

# Un accord sans saveur



SUD, comme d'autres syndicats représentatifs de l'AFP, vient de signer avec la direction un nouvel « **accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle et à la qualité de vie du travail** »<sup>1</sup>. Quelques points à relever :

### **Congé paternité**

L'AFP s'engage à maintenir la rémunération de tout salarié bénéficiant d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant (actuellement au maximum 11 jours calendaires consécutifs). S'il s'agit incontestablement d'un minuscule *avantage social nouveau* pour les hommes, cette mesure tend à encourager un meilleur équilibre familial.

### **Discrimination positive**

« Si des écarts de rémunération inexplicables sont constatés, les parties signataires conviennent que les femmes pourront être surreprésentées (en nombre et en montant) parmi les bénéficiaires des campagnes de primes et promotions. » - Devant le refus de la direction d'améliorer les *automatismes des plans de carrière* – seul moyen efficace pour garantir l'égalité de tous les salariés – cette mesure aurait pu être un moindre mal. Mais elle reste lettre morte : la dernière enveloppe primes et promotions s'élevait à zéro € !

### **Temps partiel aidé**

L'accord reconduit le dispositif qui permet à certains seniors de bénéficier du temps partiel aidé au cours des trois dernières années avant leur départ à la retraite, par exemple un temps partiel de 80%, rémunéré 90%. L'expérience des dernières années montre que ce dispositif – que nous avons soutenu – comporte quelques pièges et qu'il vaut mieux *s'informer avant d'y souscrire*. Intéressés ? Contactez-nous.

### **Qualité de vie**

L'accord contient un long article sur le « droit à la déconnexion », avec des « recommandations » faites aux salariés. C'est bien de souligner ce droit, ainsi que la nécessaire « articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ». Mais c'est tout de même assez démagogique, vu que le « Grand Accord » et les incessantes restrictions budgétaires ont supprimé des jours de repos, rallongé des horaires et augmenté l'intensité du travail.

## **Pour obtenir mieux, il faut un rapport de force**

L'accord « égalité professionnelle / qualité de vie du travail » a été négocié dans la prolongation de la NAO 2017 (négociation annuelle obligatoire), qui s'est soldée par un échec : les barèmes salariaux restent gelés, pour la 6<sup>e</sup> année consécutive.

Le titre prometteur du texte contraste fortement avec les mesures décevantes qu'il contient. Mais au moins, il ne comporte aucun recul social, contrairement au « Grand Accord » du 10 mars 2017, dont la signature par les deux premiers syndicats de l'AFP a démobilisé le personnel et détruit l'intersyndicale qui avait su autrefois mener des *actions unitaires*.

Cependant, tout comme les *récentes directives pour améliorer la visibilité des femmes dans la copie de l'AFP*<sup>2</sup>, les intentions affichées dans ce nouveau texte sont bonnes ; elles correspondent à *nos engagements de lutte contre toute forme de discrimination, contre les violences sexistes, pour l'égalité hommes-femmes et pour de véritables mesures de progrès social*. C'est pourquoi nous l'avons signé, même si cela s'est fait sans enthousiasme.

Pour garantir l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie des salariés, des mesures fortes sont nécessaires : revenir aux augmentations générales des salaires, améliorer les automatismes des plans de carrière, réduire le temps de travail, embaucher... Cependant, qui ne lutte pas n'aura jamais rien.

Les conquêtes sociales et les droits des femmes sont le fruit de décennies de lutte. Il faudra s'en souvenir, en s'engageant et en soutenant les mouvements annoncés pour ces prochains jours :

- Le **8 mars**, journée internationale de lutte pour les droits des femmes.
- Lors des **mobilisations et grèves** contre la politique antisociale du gouvernement, pour la défense des services publics, des droits sociaux, et une autre répartition des richesses.

<sup>1</sup> Texte de l'accord : <http://www.sud-afp.org/spip.php?article490>

<sup>2</sup> Cf. <http://u.afp.com/ow7j>